

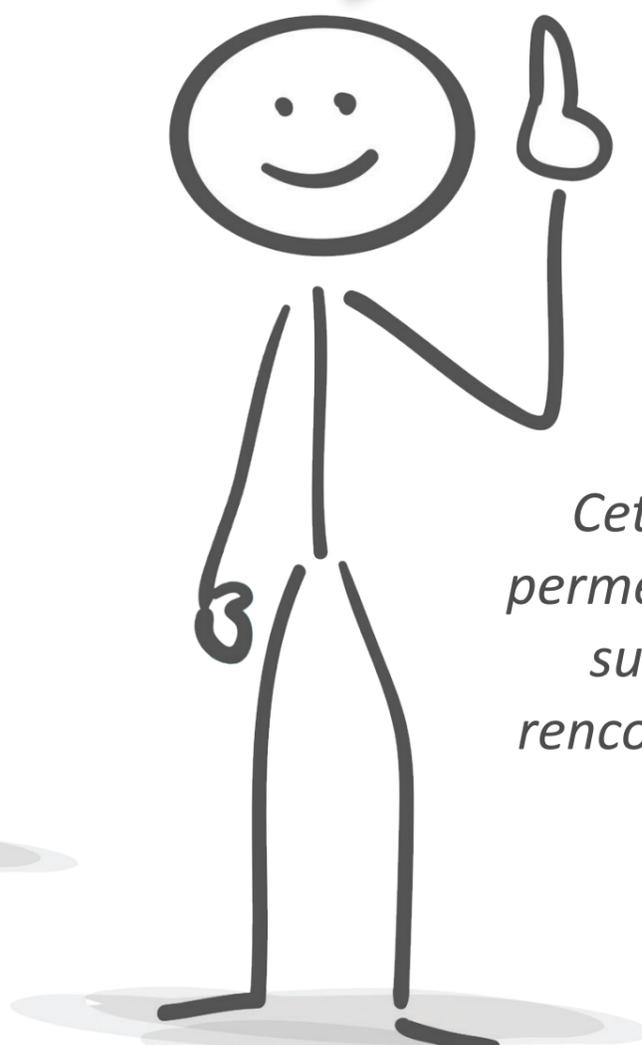
Visite médicale à la demande du salarié

JE SUIS
EN DIFFICULTÉ
AU TRAVAIL DU FAIT
DE MON ÉTAT DE
SANTÉ

(Douleurs, allergie,
ambiance de travail...)

A TOUT MOMENT,
LE SALARIÉ PEUT
DEMANDER UNE VISITE
AUPRÈS DU MÉDECIN
DU TRAVAIL.

Cette visite ne coûte rien et
peut être connue ou non
de l'employeur.



*Cette consultation
permet de faire le point
sur les difficultés
rencontrées au travail.*

Nous contacter

 Par téléphone, en appelant le 02 33 57 00 00

 Par email : info@santetravail-on.fr

 Par internet www.santetravail-on.fr, avec le formulaire de contact



Agir pour la santé au travail !